

Réf : DCM/2019/n°45/3.1/06-06/27

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29		

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAULLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Jean Claude BASCHIOU, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Olivier BERTRAND

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAULLET

Absents : C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO, Fabrice LABARUSSIAS, Stéphane PIGNAN, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

OBJET :

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

AU PROFIT DE LA COMMUNE

PARCELLE AK 24

Rapporteur : P. VAN DER LINDE

Par courrier en date du 07 mai 2019 la Société AFG a été désignée par l'ASL « Les jardins de la Tour/ Les jardins de Constance » comme acquéreur de la parcelle AK N° 24 d'une superficie de 298 m² (plan cadastral ci-joint) composée d'une partie en nature « trottoirs » et « voiries ».

La Sté AFG demande une cession gratuite au profit de la Commune de la parcelle AK N° 24.

Après un état des lieux réalisé par les Services Techniques sur site, l'ensemble des voiries et trottoirs présentent un aspect tout à fait conforme, et il est donné un accord de principe à cette cession.

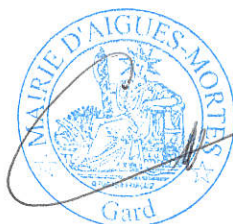
Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'intégration de la parcelle AK N° 24 de l'ensemble des « Jardins de La Tour/Jardins de la Tour de Constance » destinée à être intégrée dans la voirie communale selon acte notarié.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires en vue de cette rétrocession.
- De désigner Maître Jean Francois GUICHARD, sis à Aigues-Mortes, notaires de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean